

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 149 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Intact Compagnie d'assurance, qui détient l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec, a donné avis de son intention de fusionner avec Les Assurances Ascentus Ltée en une seule société par actions en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. 1991, c.47. La fusion est prévue le 1^{er} janvier 2023.

Personnes morales fusionnantes :

➤ **Intact Compagnie d'assurance** (nom utilisé au Québec par Intact Insurance Company)

700, avenue University, bureau 1500-A
Toronto ON M5G 0A1

Les catégories d'activités exercées au Québec par Intact Compagnie d'assurance sont :

- | | |
|--|--|
| - Assurance automobile | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance aviation | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance de biens | - Assurance grêle* |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance cautionnement | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance crédit | - Assurance maritime |
| | - Assurance contre la maladie ou les accidents |

* Les activités dans la catégorie assurance grêle sont limitées à la réassurance

➤ **Les Assurances Ascentus Ltée**

700, avenue University, bureau 1500-A
Toronto ON M5G 0A1

Personne morale issue de la fusion :

- | | |
|------------------------------|---|
| ➤ Nom envisagé : | Intact Compagnie d'assurance |
| Adresse du siège envisagée : | 700, avenue University, bureau 1500-A
Toronto ON M5G 0A1 |

La personne morale issue de la fusion entend exercer ses activités dans les mêmes catégories qu'Intact Compagnie d'assurance.

-2-

L'Autorité procèdera au réexamen de l'autorisation d'Intact Compagnie d'assurance. Au terme de ce réexamen, cette autorisation pourra être maintenue, subordonnée à la prise de tout engagement que l'Autorité juge nécessaire pour assurer le respect de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, ou assortie de conditions ou restrictions. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant Intact Compagnie d'assurance, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 6 octobre 2022

AXA ÉQUITABLE ASSURANCE-VIE

Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, AXA Équitable Assurance-Vie (nom utilisé au Québec par AXA Equitable Life Insurance Company) (« AXA ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

En date du 31 décembre 2021, AXA a cessé d'exercer ses activités dans toutes les catégories pour lesquelles elle était autorisée :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Les obligations issues des contrats conclus en conformité avec l'autorisation dont il demande la révocation ont été transférées à :

- Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
770, rue Main, PO BOX 160 STN LCD 1
Moncton NB E1C 8L1

L'Autorité fera droit à la demande si AXA satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

-2-

Fait le 6 octobre 2022

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.